

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

DU 08 octobre 2018

CONVOCATION du 03 octobre 2018

L'an deux mil dix huit, le 08 octobre à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, DAUGIERAS Claire.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe.

Absentes excusées : Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame MADRID Claudine, Madame SUEUR a donné procuration à Madame GISSOUT Florence, Monsieur BRAUD Alexis a donné procuration à Madame PEYRAT Lucienne.

Délibération journée de solidarité :

Comme décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet dernier le Comité Technique du Centre de Gestion a été consulté pour la mise en place de la journée de solidarité. Il a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 29 août 2018. Madame le Maire propose le travail de sept heures précédemment non travaillées pour un temps complet et prorata temporis pour les temps non complet à l'exclusion des jours de congés annuels portant ainsi le temps de travail annuel à 1607 heures.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à 10 voix pour et une délibération sera prise.

Délibération indemnités kilométriques :

Étant donné que Madame DAUGIERAS est obligée de prendre régulièrement son véhicule personnel pour se rendre à la trésorerie, assister à des réunions ou des formations dans le cadre de son travail il serait judicieux de prendre une délibération pour indemnités kilométriques.

Ces indemnités sont calculées d'après l'article 10 du décret du 03 juillet 2006 en fonction de la puissance du véhicule et du kilométrage parcouru.

Le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour, une délibération et un arrêté d'autorisation seront pris.

Délibération loyer ancienne mairie :

Les travaux de transformation de l'ancienne mairie touchant à leur fin, il faut décider du prix du loyer. Le Conseil Municipal instaure un loyer de 500 euros à 10 voix pour et une délibération sera prise.

Délibération structure pour l'école :

Nous avons reçu le devis de la structure avec le sol amortissant demandé lors de la précédente réunion. Il s'élève au total à 1 322,51 € TTC. Pour rappel l'association des parents d'élèves donne 400 € ; il reste donc à charge pour la commune 922,51 € ce qui correspond à peu près au reliquat de l'aide versée pour les T.A.P. Par conséquent le Conseil Municipal accepte ce devis 10 voix pour et autorise Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

Délibération amortissement borne de recharge pour véhicule électrique :

Le montant du reste à charge pour la pose de la borne de recharge a été payé au compte 20412 et sera reversé par le SIE de Saint Philippe d'Aiguilhe au compte 131. A la demande de la Trésorerie, nous devons

amortir ces deux sommes à compter de 2019. Madame le Maire propose que cette opération se fasse sur deux ans : 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal accepte sa proposition à 10 voix pour. Une délibération sera prise.

Remplacement du cantonnier :

Les Maires et les Adjoints des communes de Francs et de Saint Cibard se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de trouver une solution commune pour le remplacement de Monsieur COUSY qui part à la retraite le 31 janvier 2019.

Dans un premier temps il avait été pensé de prendre 2 agents à mi-temps sur chaque commune. Après consultation de Marie-Pierre FLEURIER de la CDC il s'avère plus judicieux de prendre un agent à plein temps sur chaque commune et d'établir deux conventions de mise à disposition.

Il y a deux options pour embaucher ces agents :

- un contrat en CDD de 1 an, suivi d'un an de stage obligatoire en tant que fonctionnaire.
- une embauche directe en tant que fonctionnaire avec la même période de stage d'un an que précédemment, période qui peut être reconduite d'autant en cas doute .

Dans les deux cas, au bout de deux ans, si l'agent ne fait pas l'affaire le contrat peut être rompu.

Les deux solutions sont donc équivalentes sauf pour l'agent qui cotise directement à la CNRACL, la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales qui est plus avantageuse.

Le Conseil Municipal opte pour la deuxième solution et il est donc décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, échelon 6, à compter du 1^{er} décembre 2018.

Une délibération de création de poste sera prise.

Commission électorale :

Il faut désigner des conseillers municipaux pour constituer la nouvelle commission électorale dans le cadre du Répertoire Électorale Unique (R.E.U) qui entre en vigueur au 01/01/2019. Le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas siéger à cette commission.

Se portent candidat Monsieur Daniel PEYRAT, Madame Lucienne PEYRAT, Madame Claire DAUGIERAS.

Paiement de la garderie :

Suite aux changements d'horaires du bus le soir, se pose la question du paiement de la garderie ; à partir de quelle heure faire payer les parents le soir ? Faut il les faire payer alors que les enfants doivent attendre le bus jusqu'à 6 heures ?

La mairie Des Salles de Castillon fait payer à partir de 16h30.

La mairie de Saint Philippe d'aiguilhe fait payer à partir de 16h45.

Madame VOULTOURY nous informe qu'il reste 5 enfants le soir dont 3 attendent le bus et 2 restent à la garderie.

Le Conseil municipal décide de ne pas faire payer la garderie du soir pour l'instant et demande que le sujet soit mis à l'ordre du jour du SIRP.

Agent recenseur :

Le recensement de la population a lieu l'année prochaine et il faut trouver un agent recenseur.

Panneaux de fléchage :

Nous avons reçu, de la part de Monsieur CLERC, traiteur sur la commune, une demande d'autorisation pour poser des panneaux de fléchage indiquant son entreprise. Le Conseil Municipal accorde cette autorisation.

Infos diverses :

● Le petit ambulant : les renseignements demandés ont été pris par Madame le Maire. Monsieur CROIZET vend des conserves, des légumes secs, des fruits et légumes, des produits ménagers, des produits de toilettes...Le problème est que ce Monsieur est passé le 25 septembre uniquement.

● La cérémonie du 11 novembre se déroule à Francs cette année.

● Plan bibliothèque : l'école pourrait bénéficier de 1 500 € d'aide pour acheter des livres. La demande a été faite.

● Le résultat de la fête foraine se monte à 1 453,19 €.

● La Communauté de Communes a engagé une O.P.A.H : Opération Programmée d'Amélioration de

l'Habitat. Les informations sont sur le site de la Commune.

Questions diverses :

- Madame le Maire souhaite engager une étude pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques, basse tension et éclairage public dans le bourg et demande son accord au Conseil Municipal.

Elle explique que nous pouvons bénéficier de subvention du SDEEG, du Syndicat d'électricité et de la Communauté de Communes pour cette opération. Le Conseil Municipal autorise, à 10 voix pour Madame le Maire à faire effectuer les études nécessaires et une délibération sera prise.

Monsieur REVERDEL soulève le problème de la fibre, il demande s'il ne serait pas judicieux de faire les travaux en même temps ? Il propose de contacter Monsieur LOUME pour avoir les renseignements. Le Conseil est d'accord.

- Madame le Maire demande de choisir une date pour les vœux 2019. Elle propose aussi de demander une proposition et un devis à Monsieur CLERC . Le Conseil Municipal est d'accord et choisi la date du 26 janvier 2019.

- Monsieur PETIT, qui habite la première maison à gauche en entrant dans le lotissement, demande si la Commune peut matérialiser par des piquets un emplacement pour les poubelles car elles se retrouvent de plus en plus près de chez lui ? Il est convenu que Monsieur COUSY s'occupera de trouver une solution.

- Monsieur REVERDEL demande si on peut acheter, pour le nouveau logement, un abris de jardin qui servirait de séparation et de rangement pour les outils ainsi que quelques claustras à poser sur le grillage de l'école pour préserver l'intimité des locataires ? Le Conseil Municipal est d'accord.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE